



## Division de terrain et des biens

Par **selon david**, le **05/03/2018** à **10:29**

Bonjour,

Ma mère a héritée de mon grand père il y a 8 ans et la succession n'est toujours pas réglée....

Ma mère a 11 frères et sœurs, dans l'héritage il y avait une maison qui a été vendue a une nièce a un prix très avantageux pour elle, personne n'a trouvé a redire....

Le problème se trouve pour le terrain de 4000m<sup>2</sup> (Constructible), en effet, mon grand père avait fait un testament encadré par deux notaires dans lequel il donnait sa part a ma mère, de ce fait elle dispose de 1/12 eme + 1/4 du terrain.

Lors de la vente de la maison, ses frères et sœurs ont vu que la différence était conséquente, c'est pourquoi aujourd'hui ils voudraient que ma mère refuse le testament et qu'il soit partager a parts égales entre tous.

Nous voudrions savoir si il est possible de faire partager le reste des biens, que chacun ai sa part et que nous puissions vendre notre parcelle (en la proposant comme la loi l'indique aux indivisaires dans un premier temps, puis a un tiers si nous n'avons pas de réponse de leur part.)

Je précise que mon grand père a fais ce geste pour ma mère car elle a habitée avec lui les 10 dernières années de sa vie pour s'occuper de lui et lui éviter une maison de retraite.

Par **Visiteur**, le **05/03/2018** à **18:14**

Bonjour,

Un testament légalement établi est incontestable

Votre mère est-elle d'accord ?

Par **selon david**, le **05/03/2018** à **18:31**

Ma mère souhaite vendre sa quote part, le testament a été fais entre 2 notaires.